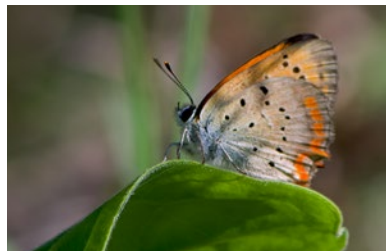
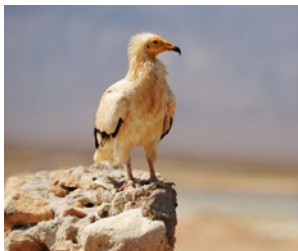




Standard mondial pour l'identification des Zones Clés pour la Biodiversité

Version 1.0



Standard mondial pour l'identification des Zones Clés pour la Biodiversité

Version 1.0

Préparé par la Commission de la sauvegarde des espèces de l'UICN et la Commission mondiale des aires protégées de l'UICN en association avec le Programme mondial de l'UICN pour les espèces.

23 Mars 2016

La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'UICN sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de ses frontières.

Les opinions exprimées dans cette publication ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN.

Publié par : UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume Uni

Droits d'auteur : © Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources

La reproduction de cette publication à des fins non commerciales, notamment éducatives, est permise sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source soit dûment citée.

La reproduction de cette publication à des fins commerciales, notamment en vue de la vente, est interdite sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur.

Citation : UICN (2016) *Standard mondial pour l'identification des Zones Clés pour la Biodiversité, Version 1.0. Première édition*. Gland, Suisse : UICN.

Mise en page : Chadi Abi (www.chadiabi.com)

Disponible
auprès de : UICN (Union internationale pour la conservation de la nature)
The David Attenborough Building, Pembroke Street,
Cambridge, CB2 3QZ
UK
www.iucn.org

Photos
de couverture :

- La Grande Barrière de Corail est critique pour de nombreux aspects de la biodiversité marine, y compris en ce qui concerne l'habitat de certaines espèces menacées ou endémiques ou les zones de frai. Photo © Kyle Taylor
- Le Massif de la Hotte en Haïti abrite douze espèces d'amphibiens En danger critique ou En danger d'extinction, qui n'existent nulle part ailleurs dans le monde. Photo © Robin Moore
- La population de Rhinocéros noir (*Diceros bicornis*) a diminué de plus de 90% en raison du braconnage à grande échelle lié au trafic de leur corne. Cette espèce est considérée En danger critique d'extinction. Photo © Yathin
- Vautour percnoptère (*Neophron percnopterus*) sur l'île de Socotra, au Yémen. Le vautour percnoptère est considéré En danger d'extinction, en raison du grave déclin de sa population. Photo © alex7370 / Shutterstock
- Le Cuivré des Balkans (*Lycaena ottomana*) n'existe qu'en Europe du Sud-Est. Il est menacé par le développement côtier et est donc considéré comme Vulnérable. Photo © Katya
- La rivière Krka, en Croatie, est un écosystème d'eau douce exceptionnel, avec plus de 10 espèces de poissons et de mollusques qui ne vivent que dans cette rivière. Photo © Geert De Knijf
- Cette grenouille (*Phyllobates vittatus*) n'est présente que dans la région de Golfo Dulce au Costa Rica. Cette grenouille En Danger d'extinction est l'une des plus toxiques dans le monde. Photo © Robin Moore
- Ce cactus (*Mamillaria herrerae*) n'existe que dans un seul site dans les montagnes du Mexique. Photo © Jardín Botánico regional de Cadereyta

UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature)

L'UICN aide le monde à trouver des solutions pragmatiques aux défis de l'environnement et du développement les plus pressants. Le travail de l'UICN met l'accent sur la valorisation et la conservation de la nature, en assurant une gouvernance efficace et équitable de son utilisation, et en déployant des solutions basées sur la nature face aux défis mondiaux relatifs au climat, à la nourriture et au développement. L'UICN soutient la recherche scientifique, gère des projets sur le terrain partout dans le monde et réunit les gouvernements, les ONG, les Nations unies et les entreprises afin d'élaborer ensemble des politiques, des lois et de meilleures pratiques. L'UICN est la plus ancienne et la plus grande organisation mondiale sur l'environnement dans le monde, avec plus de 1 200 membres, gouvernements et ONG, et près de 11 000 experts bénévoles dans environ 160 pays. Le travail de l'UICN est soutenu par plus de 1000 professionnels dans 45 bureaux et par des centaines de partenaires des secteurs publics et privés et des ONG dans le monde entier.

www.iucn.org

Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) de l'UICN

La CSE de l'UICN est un réseau scientifique composé d'environ 9 000 experts en matière d'espèces, notamment des scientifiques, des chercheurs sur le terrain, des responsables gouvernementaux et des leaders de la conservation, des experts bénévoles venus de presque tous les pays, qui travaillent tous ensemble vers la concrétisation de la vision d' « Un monde juste qui valorise et conserve la nature par des actions positives pour réduire la perte de la diversité de la vie sur la Terre ». La CSE conseille l'UICN et ses membres sur l'ensemble des aspects techniques et scientifiques de la conservation des espèces, et consacre ses efforts à préserver la biodiversité. La CSE apporte une contribution notable aux accords internationaux relatifs à la conservation de la biodiversité.

www.iucn.org/species

Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l'UICN

La CMAP de l'UICN est le premier réseau mondial d'experts sur les aires protégées. Elle est gérée par le Programme de l'UICN sur les aires protégées et compte plus de 2 250 membres, répartis dans 140 pays. La CMAP de l'UICN travaille en aidant les gouvernements et d'autres acteurs clés à planifier les aires protégées et à les intégrer dans tous les domaines, en fournissant des conseils stratégiques aux décideurs, en renforçant les capacités et les investissements dans les aires protégées et en réunissant les divers acteurs des aires protégées afin d'apporter une réponse aux problèmes les plus pressants. Depuis plus de 50 ans, l'UICN et la CMAP ont été à la pointe de l'action mondiale en faveur des aires protégées.

www.iucn.org/wcpa

Remerciements

L'UICN remercie sincèrement les membres du comité du Groupe de travail conjoint sur la biodiversité et les aires protégées de la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) et la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l'UICN pour leur supervision et leurs conseils stratégiques: Leon Bennun, Luigi Boitani, Topiltzin Contreras MacBeath, Nigel Dudley, Lincoln Fishpool, Gustavo Fonseca, Jaime Garcia-Moreno, Marc Hockings, Jon Hutton, Kathy MacKinnon, Vinod Mathur, Paul Matiku, Justina Ray, Kent Redford, Yvonne Sadovy, Yoshihisa Shirayama, Jane Smart, Ali Stattersfield, Sue Stolton et Phil Weaver; et en particulier ses coprésidents, Thomas Brooks (coprésident de 2009 à 2013), Penny Langhammer (coprésidente de 2013 à 2016) et Stephen Woodley (coprésident de 2009 à 2016), qui, avec Annabelle Cuttelod, ont joué un rôle essentiel dans le processus complexe de développement d'un standard mondial en vertu d'un mandat établi par Simon Stuart (président de la CSE) et Ernesto Enkerlin-Hoeflich (président de la CMAP), à partir du travail de leurs prédécesseurs, Holly Dublin (présidente de la CSE de 2005 à 2008) et Nikita Lopoukhine (président de la CMAP de 2005 à 2012). Nous remercions également chaleureusement Diego Juffe-Bignoli et Natasha Ali (Groupe de Conservation de la biodiversité de l'UICN) et Mike Hoffmann (CSE de l'UICN) pour leur aide dans la coordination du processus de consultation. L'équipe de rédaction du standard KBA se compose de Thomas Brooks, Annabelle Cuttelod, Naamal De Silva, Nigel Dudley, Lincoln Fishpool, Penny Langhammer, Jon Paul Rodríguez, Carlo Rondinini, Bob Smith et Stephen Woodley. Penny Langhammer a été la rédactrice en chef du standard KBA.

Le développement du standard KBA n'aurait pas été possible sans l'engagement, le dévouement et l'enthousiasme des experts scientifiques qui ont contribué par le biais de leurs connaissances et leur expérience en participant à des ateliers techniques, à des tests intensifs sur les critères et les seuils proposés, ainsi qu'à la rédaction et la révision des documents techniques sur lesquels le standard a été établi. Outre les personnes susmentionnées, l'UICN tient à exprimer sa profonde gratitude à : Rod Abson, Ashraf Saad Al-Cibahy, Jeff Ardron, Steve Bachman, Daniele Baisero, Ed Barrow, Alberto Basset, Hesiquio Benítez Díaz, Antonio Herman Benjamin, Bastian Bertzky, Jessica Boucher, Charlotte Boyd, Neil Burgess, Stuart Butchart, Achilles Byaruhanga, Rob Campellone, Kent Carpenter, Savrina Carrizo, Roberto Cavalcanti, Sudipta Chatterjee, Silvia Chicarino, Viola Clausnitzer, David Coates, Joanna Cochrane, Pat Comer, Mia Comerós, Colleen Corrigan, Nonie Coulthard, Mike Crosby, Anja Danielczak, William Darwall, Lindsay Davidson, Carlos Alberto de Mattos Scaramuzza, Bertrand de Montmollin, Moreno Di Marco, Graham Edgar, Mike Evans, Dan Faith, Simon Ferrier, Matthew Foster, Mariana García, Nieves Garcia, Claude Gascon, Laurens Geffert, Kristina Gjerde, Craig Groves, Ian Harrison, Frank Hawkins, Melanie Heath, Borja Heredia, Axel Hochkirch, Rob

Holland, Erich Hoyt, Jon Hutton, Victor Hugo Inchausty, Nina Ingle, Stephanie Januchowski-Hartley, Lucas Joppa, David Keith, Mary Klein, Andrew Knight, Kellee Koenig, Marie-Odé Kouamé, Aline Kuehl, Dan Laffoley, John Lamoreux, Frank Wugt Larsen, Benjamin Lascelles, Nigel Leader-Williams, Mark Leighton, Yolanda Leon, Barney Long, Mervyn Lötter, Courtney Lowrance, Stewart Maginnis, Ian May, Aroha Mead, Luiz Merico, Rebecca Miller, Randy Milton, David Minter, Gláucia Moreira Drummond, Gregory Mueller, Miguel Munguira, Priya Nanjappa, Eimear Nic Lughadha, Ana Nieto, Giuseppe Notarbartolo di Sciara, Barbara Oliveira, Malvika Onial, Michela Pacifici, Mike Parr, Silvia Pérez-Espona, Claudia Perini, John Pilgrim, Hugh Possingham, Robert Pressey, Pichirikkat Rajeev Raghavan, Tony Rebelo, Ana Rodrigues, Jon Paul Rodríguez, Carlo Rondinini, Gertjan Roseboom, Luca Santini, Jörn Scharlemann, George Schatz, Mary Seddon, John Simaika, Kevin Smith, Martin Sneary, Nadinni Sousa, Isabel Sousa Pinto, Sacha Spector, Tim Stowe, David Stroud, Daniela America Suarez de Oliveira, Rachel Sykes, Andrew Tordoff, Christopher Tracey, Kathy Traylor Holzer, Tiziana Ulian, Amy Upgren, Sheila Vergara, Piero Visconti, Lize von Staden, Zoltan Waliczky, Hao Wang, James Watson, Tony Whitten et Nassima Yahi-Guenafdi.

L'UICN est aussi redevable aux centaines de scientifiques et autres acteurs clés qui ont participé aux ateliers régionaux et aux discussions des utilisateurs finaux qui ont fourni des données pour tester les critères et les seuils et qui ont soumis leurs commentaires et leurs suggestions au cours du processus de consultation. Leur participation a abouti à un système beaucoup plus solide, axé sur l'utilisateur et largement applicable.

La consultation mondiale sur le standard KBA n'aurait pas été possible sans le soutien financier généreux des organismes suivants : Agence Française de Développement, BirdLife International, Cambridge Conservation Initiative Collaborative Fund for Conservation, Environment Agency Abu Dhabi, Fondazione Bioparco di Roma, John D. et Catherine T. MacArthur Foundation grâce à une subvention pour l'outil d'évaluation de la biodiversité intégrée (IBAT), la fondation MAVA, Ministério do Meio Ambiente do Brasil, NatureServe, Parks Canada, Rio Tinto, Sapienza Università di Roma, Shell, le Centre de surveillance de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP-WCMC).

I. INTRODUCTION

Lors du Congrès mondial de la nature, organisé à Bangkok, en Thaïlande, en 2004, les Membres de l'UICN appelaient à la mise en œuvre d'un « processus consultatif visant à définir à l'échelle mondiale une méthodologie qui permette aux pays d'identifier des Zones Clés pour la Biodiversité ». En application de cette résolution (N° 3013 WCC 2004), la Commission de la sauvegarde des espèces (CSE) et la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) de l'UICN ont créé un Groupe de travail conjoint sur la biodiversité et les aires protégées. Ce groupe de travail a rassemblé les contributions des Commissions, Membres et équipes du Secrétariat de l'UICN, ainsi que d'autres organisations, universités, gouvernements, donateurs et acteurs du secteur privé, afin de définir les critères et une méthodologie scientifique permettant l'identification des Zones Clés pour la Biodiversité (KBA) en tant que sites qui contribuent de manière significative à la persistance globale de la biodiversité.

Les résultats de ces efforts sont résumés dans ce standard mondial pour l'identification des KBA (ci-après le Standard KBA), qui se fonde sur plus de 30 ans d'expérience dans l'identification de sites importants pour différents sous-ensembles thématiques, écologiques et taxonomiques de la biodiversité. Cela comprend notamment les 12 000 Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux et de la Biodiversité (ZICO), identifiées par BirdLife International (2014), ainsi que les sites de l'Alliance pour l'Extinction Zéro (AZE) (Ricketts et al. 2005), les sites classés B (TNC 2001), les Zones Importantes pour les Champignons (Evans et al. 2001), les Zones Importantes pour les Plantes (ZIP; Plantlife International 2004), les Zones Importantes pour les Papillons (van Swaay & Warren 2006) et les KBA couvrant de multiples groupes taxonomiques dans des systèmes d'eau douce (Holland et al. 2012), marins (Edgar et al. 2008) et terrestres (Eken et al. 2004, Langhammer et al. 2007) selon des critères préalablement publiés.

Le Standard KBA est formellement constitué des définitions, critères et seuils et procédures de délimitation décrits dans ce document. Il peut être utilisé par les acteurs nationaux pour identifier les sites qui contribuent de manière significative à la persistance globale de la biodiversité dans les environnements terrestres, marins et d'eau douce. Il est important que ce standard reste constant pendant une certaine période de temps afin de permettre de comparer les sites qui se qualifient en tant que KBA dans différentes régions et au fil du temps. Il est néanmoins possible que les critères et les seuils soient révisés dans le futur, lorsque plus d'expérience aura été accumulée dans l'application de ces critères et que les avancées technologiques améliorent nos mesures et notre compréhension de la biodiversité.

Les objectifs du standard KBA sont les suivants :

- Harmoniser les approches existantes pour l'identification de sites importants pour la biodiversité ;
- Soutenir l'identification des sites importants pour les éléments de la biodiversité qui ne sont pas pris en compte dans les approches existantes ;
- Fournir un système qui peut être appliqué de manière cohérente et reproductible par les différents utilisateurs et institutions dans différents lieux et au fil du temps ;
- S'assurer que l'identification des KBA est objective, transparente et rigoureuse grâce à l'application de seuils quantitatifs ;
- Fournir aux décideurs une meilleure compréhension des raisons pour lesquelles certains sites sont importants pour la biodiversité.

Les données générées par l'application du standard KBA ont de multiples usages (Dudley et al. 2014). Les KBA peuvent soutenir l'expansion stratégique des réseaux d'aires protégées par les gouvernements et la société civile qui travaillent à la réalisation des objectifs d'Aichi relatifs à la biodiversité (notamment les objectifs 11 et 12), établi par la Convention sur la diversité biologique (Butchart et al. 2012) ; renseigner la description ou l'identification des sites conformément à des conventions internationales (telles que les Zones d'Importance Ecologique et Biologique décrites dans la Convention sur la diversité biologique, les zones humides d'importance internationale désignées en vertu de la Convention de Ramsar, et les sites du patrimoine naturel mondial) ; guider les politiques de sauvegarde du secteur privé, les normes environnementales et les systèmes de certification ; soutenir la planification des actions de conservation et l'établissement des priorités de conservation au niveau national et régional ; et apporter aux communautés locales et autochtones des opportunités d'emploi et d'investissement économiques, de la reconnaissance et de la fierté, ainsi qu'une mobilisation plus forte de la société.

Il convient cependant de souligner que les zones non identifiées comme des KBA ne sont pas nécessairement de moindre importance. Dans certaines régions, les limites actuelles en matière de capacité et de technologies ralentissent la compilation des données nécessaires, ainsi que l'obtention du niveau de détails requis pour prouver que les sites répondent aux seuils quantitatifs associés aux critères KBA. Cela sera particulièrement difficile notamment dans les grands fonds marins et restera peut-être même impossible dans certaines situations, du moins au cours des prochaines décennies. Certaines initiatives, basées sur les opinions d'experts, travaillent à mettre en évidence les zones d'importance pour la sauvegarde de la biodiversité telles que les Zones importantes pour les mammifères marins (Hoyt 2015), et peuvent aider à combler les lacunes existantes dans les données et à informer l'identification de KBA (et inversement).

En outre, certaines zones, qui ne répondent pas aux critères et aux seuils globaux définis ici, peuvent être importantes pour d'autres raisons et, dans de nombreux cas, être gérées en tant que telles. Celles-ci comprennent des sites qui satisfont (ou satisferont) aux critères et seuils d'importance régionale ou nationale pour la biodiversité, des sites considérés comme importants au niveau mondial, régional ou national pour d'autres raisons (par exemple le maintien de la productivité, les services écosystémiques, le patrimoine culturel ou esthétique), et les paysages terrestres ou marins importants pour la persistance de la biodiversité au-delà de l'échelle du site.

Les critères et les seuils de ce standard mondial KBA ne sont pas identiques à ceux qui ont permis d'identifier les ZICO ou les KBA qualifiant pour d'autres taxons à l'aide des critères précédemment publiés. Plus de 13 000 de ces sites existent déjà dans le monde. Les sites qui répondent aux critères et aux seuils du standard KBA, et pour lesquels les exigences de documentation minimales ont été respectées, seront reconnus en tant que KBA mondiales. Ceux qui sont présumés, de manière justifiée, répondre aux critères et aux seuils KBA mondiaux, mais pour lesquels les données nécessaires pour le prouver n'ont pas encore été compilées, seront traités comme des KBA mondiales pendant une période de réévaluation de 8-12 ans et signalés comme « prioritaires pour une mise à jour ». Finalement, ceux qui ne répondent pas aux critères et aux seuils KBA mondiaux, mais qui répondent néanmoins à des critères et des seuils régionaux établis précédemment, seront reconnus comme des KBA régionales.

Le standard KBA est présenté à travers plusieurs sections de ce document. La section II, Préambule, présente des informations de base sur le contexte et la structure du standard, ainsi que les procédures à suivre pour l'application des critères. La section III fournit les définitions des principaux termes utilisés. La section IV présente les critères et les seuils quantitatifs pour évaluer les sites en tant que KBA. La section V fournit les procédures de délimitation. L'Annexe 1 propose un format standard pour citer les critères KBA, l'Annexe 2 fait référence aux informations complémentaires exigées et recommandées pour les KBA, tandis que l'Annexe 3 présente un résumé des critères et des seuils pour les KBA.

II. PRÉAMBULE

Les informations contenues dans cette section visent à orienter et à faciliter l'utilisation et l'interprétation des critères et des seuils des KBA, ainsi que les lignes directrices de délimitation.

1. Objectif des critères

Le but des critères est de localiser et de mettre en évidence les sites qui contribuent de façon significative à la persistance de la biodiversité mondiale. Les critères KBA intègrent différents niveaux de biodiversité (génétique, espèces et écosystèmes), mais leur but n'est pas d'inclure tous les écosystèmes ou toutes les espèces au sein d'une KBA. Les bénéfices que la biodiversité apporte aux êtres humains ne sont pas intégrés dans les critères, mais il est recommandé de documenter la contribution de chaque site en services écosystémiques, y compris les valeurs culturelles. Un des principes suivi lors de l'élaboration du standard était qu'il soit aussi simple que possible ; cependant les critères et les seuils KBA ont été développés à partir des approches existantes et doivent être applicables à tous les groupes taxonomiques et à tous les éléments de biodiversité, ce qui rend une certaine complexité inévitable.

2. Éléments de biodiversité pertinents

Les KBA sont identifiées pour des éléments de biodiversité dont la persistance mondiale est dépendante de manière significative de sites spécifiques. Certains éléments de biodiversité, par exemple les espèces, migratrices ou ayant une large aire de répartition, qui ont une faible densité, peuvent se qualifier pour un ou plusieurs seuils KBA sur des sites particuliers, bien que leur persistance mondiale dépende principalement de leur gestion à l'échelle des paysages, terrestres ou marins, des bassins hydrographiques ou des corridors migratoires (par ex. à travers les règlements en matière de pêche, la gestion intégrée des bassins, ou la restauration de la connectivité ; Boyd et al. 2008). De même, dans d'autres cas, la persistance mondiale des éléments de biodiversité qui qualifient un site en tant que KBA peut exiger des interventions plus ciblées et spécifiques à ces espèces (par ex. le contrôle du commerce des espèces ou la prévention des maladies). La sauvegarde des KBA est donc à mettre en parallèle avec la gestion intégrée des paysages terrestres et marins et les actions spécifiques aux espèces.

3. Portée biologique

Les critères KBA peuvent être appliqués à la biodiversité macroscopique dans des environnements marins, d'eaux intérieures et terrestres. Bien que tous les critères KBA peuvent ne pas être importants pour tous les éléments

de biodiversité (par exemple toutes les espèces ne forment pas des agrégations), les seuils associés à chacun des critères ont été développés de manière à être pertinents pour tous les écosystèmes et groupes taxonomiques pour lesquels ils sont applicables.

4. Rôle des différents critères

Les différents critères abordent différents aspects pour lesquels les KBA contribuent de manière significative à la persistance de la biodiversité mondiale. Les sites doivent être évalués par rapport à tous les critères pertinents pour lesquels des données sont disponibles, mais il suffit qu'ils satisfassent le seuil d'un seul critère ou sous-critère être reconnu comme une KBA, à condition que les exigences de documentation soient respectées (Annexe 1). Les différents éléments de biodiversité peuvent remplir plus d'un critère sur le même site.

5. Établissement des seuils quantitatifs

Les seuils associés à chacun des critères (et sous-critères) KBA sont conçus pour identifier les KBA au niveau mondial. Ils sont issus de plusieurs décennies d'expérience dans l'application de seuils quantitatifs pour identifier les sites importants pour la biodiversité, tels que les sites ZICO et AZE. Les critères et les seuils quantitatifs ont été développés à travers une série d'ateliers techniques, puis ajustés grâce à une vaste consultation d'experts et testés avec des jeux de données couvrant différentes régions, groupes taxonomiques et environnements.

6. Seuils mondiaux vs régionaux et nationaux

Les critères présentés dans ce document permettent d'identifier les KBA qui satisfont des seuils d'importance mondiale. Dans la mesure du possible, ce standard KBA devrait être appliqué au niveau national avec la participation des principaux acteurs locaux (section V). Certains pays ou régions peuvent également souhaiter appliquer les critères avec des seuils moins stricts pour identifier les sites d'importance nationale ou régionale. Les sites peuvent être identifiés en tant que KBA d'importance régionale suivant les lignes directrices pour l'application du standard KBA aux niveaux régional et national ; cependant, pour les KBA déjà identifiées au niveau régional, les critères et les seuils préexistants continueront à être appliqués. Les acteurs nationaux peuvent établir et appliquer des seuils pour l'identification de KBA d'importance nationale si cela est considéré comme étant utile dans un pays donné. L'ensemble des KBA d'importance mondiale et régionale compose la liste des KBA d'importance internationale.

7. Qualité des données et paramètres d'estimation

Les critères KBA ont des seuils quantitatifs pour veiller à ce que l'identification d'un site soit transparente, objective et reproductible. Il est important de compiler les meilleures données disponibles pour l'identification des KBA, mais la disponibilité de données de haute qualité est sensiblement différente selon les groupes taxonomiques. Ainsi, pour certains critères liés à la taille de la population, il existe une série de paramètres qui peuvent être utilisés pour estimer ou déduire si un site contient un seuil de proportion de population mondiale d'une espèce, tels que le nombre d'individus matures, la zone d'occupation, l'étendue de l'habitat approprié, l'aire de répartition, le nombre de localités ou la diversité génétique.

Lors de l'évaluation des sites selon les critères, tous les paramètres spécifiés devraient être appliqués, bien que les données soient souvent insuffisantes pour le faire. Le nombre de localités ne doit cependant être utilisé que lorsque l'intensité d'échantillonnage est suffisamment élevée pour présumer que les localités connues représentent correctement l'aire de distribution et la zone d'occupation des espèces. Plusieurs localités peuvent faire partie d'une seule KBA, et l'abondance peut varier considérablement selon les différentes localités, c'est pourquoi il n'est pas nécessairement possible d'assumer qu'une espèce présente dans 100 localités ou moins réponde à un seuil de 1% de la population mondiale dans chacune de ces localités. En ce qui concerne les paramètres géographiques, un seuil de 1% peut généralement être déduit lorsque le site contient au moins 1% de l'étendue globale de la zone d'occupation, de l'habitat approprié ou de l'aire de répartition de l'espèce, à condition néanmoins que la présence de l'espèce soit documentée sur ce site. Ces paramètres doivent être utilisés avec prudence, étant donné que les espèces ne sont pas toujours distribuées de manière uniforme dans toute leur zone d'occupation ou d'habitat approprié.

La diversité génétique se distingue des autres mesures du fait qu'elle fait référence à la proportion de la diversité génétique d'une espèce qui est présente dans une zone particulière. Un site dépassant le seuil de proportion de la diversité génétique d'une espèce peut être considéré comme une KBA (selon les critères A1, B1 et B2), même si la proportion de la population mondiale de l'espèce en termes d'individus présents sur le site est inférieure au seuil KBA.

8. Incertitude

Les données utilisées pour évaluer si les seuils quantitatifs des critères KBA ont été atteints sont souvent entourées d'un niveau d'incertitude considérable. Cette incertitude peut résulter de la variation naturelle, de l'imprécision dans

les termes et les définitions utilisés, de l'absence de données ou d'erreurs de mesure. Par exemple, les estimations de la population mondiale d'une espèce peuvent varier de plus d'un ordre de grandeur. Le nombre d'individus ou d'unités de reproduction dans un site donné peut être soumis à des variations interannuelles substantielles, tandis que la précision de la délimitation peut varier grandement. Les standards de documentation (Annexe 2) nécessitent une évaluation du niveau d'incertitude dans l'identification et la délimitation des KBA (voir point 9), tandis que la réduction progressive de cette incertitude est favorisée par la réévaluation périodique des KBA (voir point 10).

9. Documentation

L'identification d'un site en tant que KBA est un processus itératif qui nécessite la présence confirmée d'un ou de plusieurs éléments de biodiversité (par exemple une espèce ou un type d'écosystème) répondant à au moins un critère KBA et en quantité suffisante pour atteindre le ou les seuil(s) correspondant(s). Cette information doit être liée à une source fiable et être suffisamment récente pour s'assurer que les éléments de biodiversité soient encore présents sur le site, en tenant compte de l'évolution de l'utilisation du sol dans la région. Un minimum d'information est nécessaire pour chaque KBA afin d'étayer et de justifier la reconnaissance d'un site en tant que KBA. Idéalement, un ensemble d'informations supplémentaires devrait également être compilé pour chaque site (Annexe 2).

10. Réévaluation

Les sites KBA doivent être réévalués en fonction des critères et des seuils au moins une fois tous les 8-12 ans, bien que des contrôles plus fréquents soient préconisés dans la mesure du possible. Un changement dans l'état de conservation, ainsi que l'évolution des connaissances liées aux éléments de biodiversité qualifiant le site en tant que KBA, sont les 2 principaux facteurs pouvant influencer le statut SCB d'un site. De plus, de nouveaux sites peuvent être admis au cours de cette période de réévaluation. Les sites qui ne répondent plus à aucun critère seront retirés de la liste des KBA mondiales. Néanmoins, ces sites peuvent encore atteindre les seuils d'importance régionale ou nationale et/ou devenir prioritaires pour des projets de restauration.

11. Le climat et les changements environnementaux

Les changements environnementaux résultant d'une série de facteurs de stress, tels que les changements climatiques, peuvent influencer sur la biodiversité d'une KBA à un point tel que le site ne se qualifie plus en tant que KBA ; cela sera déterminé au moment de la réévaluation (voir point 9). Il est également possible qu'une KBA gagne en importance à la suite d'un changement

climatique ou que de nouveaux sites soient reconnus. La réévaluation des sites tous les 8-12 ans s'avère donc importante pour conserver des données précises au fil du temps.

Il est souhaitable de prévoir les impacts à court terme des changements climatiques et d'autres facteurs de stress environnementaux, tels que la destruction de l'habitat, la pollution et les espèces envahissantes, et de réaliser des analyses de vulnérabilité sur les sites. Cependant, une prédiction indiquant qu'un site est vulnérable au changement climatique ou à tout autre changement environnemental ne devrait pas empêcher sa reconnaissance en tant que KBA. Lorsque les possibilités de gestion et la complexité topographique le permettent (par exemple dans les systèmes de montagne qui permettent un mouvement en altitude), la délimitation du site peut comprendre des habitats refuges ou de zones propices pour l'adaptation à court terme des espèces et des écosystèmes en péril. Cela ne devrait être réalisé que sur les sites où les données permettent de démontrer la pertinence de cette approche. La gestion du site des KBA devrait également prendre en considération les impacts liés au changement climatique et d'autres facteurs de stress, afin de les gérer de la meilleure façon possible.

Il est possible les futurs emplacements de potentielles KBA puissent être prédits par divers scénarios de changement climatique. Ces modèles prédictifs seront importants pour la planification des actions de conservation aux niveaux nationale et régionale. Cependant, les KBA ne peuvent être identifiées que sur la base de la présence actuelle des éléments de biodiversité pour lesquelles elles sont importantes, plutôt que sur des distributions futures prévues.

12. KBA et zones protégées

L'identification d'un site en tant que KBA sur la base des critères et des seuils présentés dans ce document est sans rapport avec son statut juridique. Toutefois, le statut juridique d'un site peut être utilisé lors de la délimitation du site (Section V3.2).

De nombreuses KBA chevauchent complètement ou en partie des aires protégées existantes, y compris des sites désignés en vertu de conventions internationales (telles que la Convention de Ramsar ou la Convention sur le patrimoine mondial) et des aires protégées au niveau national et local (par exemple, les parcs nationaux et les zones autochtones protégées ou des aires conservées par les communautés). Cependant, d'autres approches de gestion peuvent également être appropriées. L'identification d'un site en tant que KBA implique simplement que le site doit être géré de manière à assurer

la persistance des éléments de biodiversité pour lesquels il est important. Il est également vrai que de nombreuses zones protégées sont établies à d'autres fins que la conservation de la nature et ne seront pas identifiées en tant que KBA à moins que des éléments de biodiversité répondant aux critères et aux seuils KBA ne soient également présents.

13. KBA et priorités de conservation

Les KBA sont des sites importants pour la persistance de la biodiversité mondiale. Toutefois, cela ne signifie pas qu'une action de conservation spécifique, telle que la désignation de zone protégée, soit nécessaire. Les décisions en matière de gestion doivent être fondées sur des exercices de définition des priorités, qui combinent des données sur l'importance de la biodiversité avec les informations disponibles sur la vulnérabilité du site et les mesures de gestion nécessaires afin de sauvegarder la biodiversité pour laquelle le site est important. Il est souvent souhaitable d'incorporer d'autres données dans l'établissement de ces priorités, telles que le coût des actions de conservation, les opportunités disponibles, l'importance de préserver des aspects liés à l'évolution des espèces ou du paysage et la connectivité. Les KBA ne correspondent donc pas nécessairement aux priorités de conservation, mais sont indispensables pour informer la planification systématique de la conservation et l'établissement de priorités, tout en reconnaissant que les actions prioritaires de conservation peuvent également se situer en dehors des KBA.

III. DÉFINITIONS

Cette section définit les principaux termes utilisés dans la définition des KBA, dans les critères et les seuils KBA, ainsi que dans les procédures de délimitation du site. Il est nécessaire de se référer à ces termes lors de l'interprétation des critères, car ils sont utilisés dans un sens particulier.

A. TERMES UTILISÉS DANS LA DÉFINITION DES KBA

Les KBA sont des sites qui contribuent de manière significative à la persistance de la biodiversité mondiale.

Biodiversité

La biodiversité est « la variabilité des organismes vivants de toute origine, y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie. Cela comprend la diversité au sein des espèces, et entre espèces, ainsi que celles des écosystèmes », conformément à la Convention sur la diversité biologique (CDB) (ONU, 1992).

Contribuer / Contribution

La contribution d'un site à la persistance de la biodiversité mondiale dépend de la répartition mondiale et de l'abondance des éléments de biodiversité pour lesquels le site est important. Les sites détenant des éléments de biodiversité qui sont globalement limités, ou qui risquent de disparaître, apportent des contributions élevées à la persistance de ces éléments. La persistance mondiale d'un élément de biodiversité présent dans une KBA donnée, à moins qu'il ne soit entièrement confiné dans le site en question, ne dépend pas seulement du devenir du propre site, mais aussi de celui des autres sites et des paysages terrestres et marins où cet élément est présent.

De manière significative

Ce terme indique qu'une proportion importante d'un élément de biodiversité (par exemple la population d'une espèce ou l'étendue d'un écosystème) se trouve sur le site, tel que défini par un seuil quantitatif.

Mondiale

Ce terme implique que les contributions d'un site à la persistance d'un élément donné de biodiversité sont mesurées par rapport à sa population ou sa répartition mondiales.

Persistance

La persistance d'un élément de biodiversité signifie que sa perte (l'extinction d'une espèce ou l'effondrement d'un écosystème) ou son déclin (par exemple du nombre d'individus matures d'une espèce, de la distribution et de l'état d'un écosystème) sont évités aussi bien à l'heure actuelle que dans un futur proche.

Site

Une zone géographique sur la terre et/ou dans l'eau avec des frontières écologiques, physiques, administratives ou de gestion, qui est réellement ou potentiellement gérable en tant qu'entité unique (par exemple une aire protégée ou une autre unité de gestion de la conservation). C'est pourquoi les régions biogéographiques à grande échelle telles que les écorégions, les zones d'oiseaux endémiques, les points chauds ou « hotspots » de biodiversité et les paysages terrestres et marins contenant plusieurs unités de gestion ne sont pas considérées comme des « sites ». Dans le contexte de KBA, les termes « site » et « zone » sont utilisés de manière interchangeable.

B. TERMES UTILISÉS DANS LES CRITÈRES KBA ET LES PROCÉDURES DE DÉLIMITATION

- **Agrégation (Critère D)**

Un regroupement géographiquement restreint d'individus qui se produit généralement lors d'un stade de vie spécifique, tels que les périodes de reproduction, d'alimentation ou de migration. Ce regroupement est indiqué par une abondance relative très localisée, de deux ou plusieurs ordres de grandeur supérieurs au nombre d'individus ou à la densité moyenne de l'espèce lors de ses autres stades de vie.

- **Aire de répartition (critère A, B, E)**

Les limites actuelles connues de répartition d'une espèce, représentant tous les sites d'occurrence connus, déduits ou prévus (UICN 2012a), y compris les translocations à but de conservation en dehors de l'habitat naturel (Sous-Comité des normes et pétitions de l'UICN 2014) mais ne comprenant pas les vagabondages (espèces observées une fois ou de façon sporadique, mais connues pour ne pas être originaires de la région).

- **Aire de répartition restreinte (Critère B)**

Au sein d'un groupe taxonomique dont toutes les espèces ont été cartographiées à l'échelle mondiale : les espèces dont l'aire de répartition mondiale est inférieure ou égale au 25e centile de la distribution des tailles des aires de répartition des espèces du groupe, jusqu'à 50 000 km² maximum. Si toutes les espèces d'un groupe taxonomique n'ont pas été cartographiées à l'échelle mondiale, ou si le 25e centile de la distribution des tailles des aires de répartition d'un groupe taxonomique tombe en-dessous de 10 000 km², l'aire de répartition restreinte devrait être définie comme ayant une taille globale inférieure ou égale à 10 000 km². Pour les espèces côtières, fluviales et d'autres espèces ayant des distributions linéaires qui ne dépassent pas la largeur de 200 km en tout point, l'aire restreinte est définie comme ayant une aire globale inférieure ou égale à une étendue géographique linéaire de 500 km (par exemple la distance entre les emplacements occupés les plus éloignés). Dans le cas des espèces uniquement connues pour leur localité type, il ne devrait pas être automatiquement supposé que leur aire de répartition est restreinte, car cela pourrait être indicatif d'un sous-échantillonnage.

- **Assemblage (Critère B)**

Un ensemble d'espèces au sein d'un groupe taxonomique ayant : a) $\geq 95\%$ de leurs aires de distribution confinées de manière prévisible à une seule écorégion pendant au moins un de leurs stades de vie; b) $\geq 95\%$ de leurs aires de distribution confinées de manière prévisible à un seul biome pendant au

moins un de leurs stades de vie (pour les groupes taxonomiques avec une aire de distribution mondiale médiane de $> 25\,000\text{ km}^2$) ; ou c) leurs plus importants habitats en commun avec plusieurs autres espèces.

- **Biorégion (Critère B)**

Principaux types d'habitats terrestres et aquatiques régionaux qui se distinguent par leur climat, flore et faune, comme la combinaison des biomes terrestres et des domaines biogéographiques (Olson et al., 2001) ou des provinces maritimes (Spalding et al. 2007, Spalding et al. 2012). Ces unités biogéographiques sont typiquement d'un ordre de grandeur supérieur en termes de surface aux écorégions qui les composent.

- **Communauté écologique intacte (Critère C)**

Une communauté écologique réunissant l'ensemble complet des espèces connues ou susceptibles d'être présentes dans un site ou écosystème particulier, par rapport à un indice de référence historique régional approprié, qui correspond souvent à l'époque préindustrielle.

- **Complémentarité (Critère E)**

Une mesure du degré auquel un site contient des éléments de biodiversité non représentés ou sous-représentés, dans un ensemble de sites existants. Alternativement, le nombre d'éléments de biodiversité non représentés ou sous-représentés qu'un nouveau site ajoute à un réseau (Margules et Pressey 2000).

- **Diversité génétique distincte (Critère A, B)**

La proportion de diversité génétique d'une espèce comprise dans un site particulier. Elle peut être mesurée en utilisant une analyse de variance moléculaire ou une technique similaire qui capture simultanément la diversité et le caractère distinctif (fréquence des allèles et caractère distinctif de ces allèles).

- **Écorégion (Critères B, C)**

« Une unité de terre (ou d'eau) relativement grande qui contient un assemblage distinct de communautés naturelles et d'espèces ayant une délimitation qui se rapproche de la distribution originale des communautés naturelles avant un changement majeur d'utilisation des terres » (Olson et al. 2001). Les écorégions ont été cartographiées pour les environnements terrestres (Olson et al. 2001), d'eau douce (Abell et al. 2008) et côtiers (Spalding et al. 2007) et sont regroupées au sein de biorégions ou de provinces.

- **Élément de biodiversité**
Les gènes, les espèces et les écosystèmes, comme indiqué par la définition de biodiversité de la Convention sur la diversité biologique (CDB) (Jenkins, 1988).
- **Élément qualifiant (Critères A-E)**
Élément de biodiversité (par exemple une espèce ou un écosystème) pour lequel au moins un critère de KBA et le seuil associé sont atteints.
- **Endémique (Critères A, E)**
Une espèce ayant une aire de répartition mondiale entièrement limitée à une zone géographique définie comme une région, un pays ou un site.
- **Étendue de l'habitat approprié (Critères A, B)**
La zone réunissant des conditions écologiques potentiellement appropriées, telles que les types de végétation ou de substrats incluant les préférences en matière d'altitude ou de profondeur, de température et d'humidité, d'une espèce donnée (Beresford et al. 2011).
- **Géographiquement restreint (Critère B)**
Un élément de biodiversité ayant une répartition mondiale restreinte, mesurée par l'aire ou l'étendue de l'habitat approprié ou la zone d'occupation, et donc en grande partie confiné ou endémique à une partie relativement petite de la planète telle qu'une biorégion, une écorégion ou un site.
- **Groupe taxonomique (Critère B)**
Rangs taxonomiques au-dessus du niveau de l'espèce.
- **Individus matures (critères A, B, E)**
Le nombre d'individus connus, estimés ou présumés capables de se reproduire comme défini par l'UICN (2012a).
- **Intégrité écologique (Critère C)**
Une condition qui maintient des assemblages d'espèces et des processus écologiques intacts, dans leur état naturel, par rapport à un point de repère historique approprié, et qui est caractérisée par un habitat naturel contigu ayant une perturbation anthropique industrielle directe minimale.
- **Irremplaçabilité (Critère E)**
Soit (a) la probabilité qu'une zone soit nécessaire en tant que partie d'un réseau qui permet d'atteindre une série d'objectifs (Ferrier et al. 2000) ou (b) le degré dans lequel les options pour atteindre un ensemble d'objectifs sont

réduites si la zone n'est pas disponible pour la conservation (Pressey et al. 1994). L'irremplaçabilité est fortement influencée par la biodiversité géographiquement restreinte, mais elle est une propriété d'une zone au sein d'un réseau plutôt que d'être liée à un élément de biodiversité donné. Elle est associée au concept de complémentarité.

- **Localité (critères A, B)**

Une localité d'échantillonnage est un point indiqué par des coordonnées précises de latitude et de longitude. Notez que le terme « localité », tel que défini ici, est fondamentalement et conceptuellement différent du terme « localité » utilisé dans les catégories et critères de la Liste rouge de l'UICN (UICN 2012a).

- **Menacé (Critère A)**

Évaluée à travers des méthodologies standardisées à l'échelle mondiale comme ayant une forte probabilité d'extinction (espèces) ou d'effondrement (écosystèmes) à moyen terme. Les espèces menacées sont celles classées comme étant En Danger critique (CR), En danger (EN) ou Vulnérable (VU) selon la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées (UICN 2012a). Dans le cas du critère KBA A1, «menacé » comprend également les espèces classées au niveau régional ou national en tant que CR, EN ou VU, selon les catégories et les critères de la Liste rouge de l'UICN (UICN 2012b), qui (a) n'ont pas été évaluées au niveau mondial et (b) sont endémiques à la région ou au pays en question. Les écosystèmes menacés sont ceux classés en tant que CR, EN ou VU selon la Liste rouge de l'UICN des écosystèmes menacés (UICN 2015).

- **Objectif (critère E)**

Un objectif de conservation est la quantité minimale d'un élément de biodiversité donné pour laquelle la conservation est souhaitable à travers une ou plusieurs actions de conservation (Possingham et al. 2006).

- **Potentiel de gestion (Délimitation)**

La possibilité d'un certain type de gestion efficace à travers le site. Être un site gérable implique qu'il est possible de mettre en œuvre des actions au niveau local pour assurer la persistance des éléments de biodiversité pour lesquels une KBA a été identifiée. Cela exige que la délimitation de la KBA tienne compte des aspects pertinents du contexte socio-économique du site (par exemple le régime foncier, les frontières politiques), en plus des aspects écologiques et physiques du site (par exemple l'habitat, la population, la connectivité).

- **Prévisible (Critère D)**
La prévisibilité de la présence d'une espèce sur un site à certaines saisons ou lors d'une ou plusieurs étapes de leur cycle de vie, en fonction de sa présence précédente ou connue, par exemple en réponse à des conditions climatiques particulières.
- **Processus biologique (Critère D)**
Les processus démographiques et du cycle de vie des espèces qui en assurent la persistance, tels que la reproduction et la migration.
- **Régulièrement (critères A, B)**
La présence d'une espèce est normalement ou typiquement observée sur le site pendant un ou plusieurs stades de son cycle de vie. Procesos demográficos y vitales que mantienen las especies, tales como reproducción y migración.
- **Seuil (Critères A-E)**
Chiffre ou pourcentage minimum qui détermine si la présence d'un élément de biodiversité sur un site est suffisamment importante pour que le site soit considéré comme une KBA en vertu d'un critère ou sous-critère donné.
- **Stress environnemental (Critère D)**
Les événements naturels tels que les inondations, les sécheresses, les tempêtes, les incendies, les tremblements de terre, ainsi qu'une température élevée ou basse provoquée par un changement global. Ce terme peut aussi décrire le manque de nourriture lié à l'impact du stress environnemental ou la mort massive de proies dans un écosystème dû à des maladies infectieuses.
- **Taille de la population (Critères A, B, D)**
Le nombre total, au niveau mondial, d'individus matures d'une espèce (UICN 2012a). La taille de la population est utilisée dans ce document plutôt que simplement la «population», qui est utilisée dans le cas de la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN (2012a) pour désigner le nombre total d'individus d'une espèce.
- **Type d'écosystème (Critères A, B)**
Une unité d'écosystème définie pour une évaluation standard et reproductible, à un niveau intermédiaire dans une hiérarchie de classement d'écosystème cohérente à l'échelle mondiale, comme par exemple un macrogroupe ou un équivalent (Faber-Langendoen et al. 2014). Elle est définie par un ensemble particulier de variables liées à son biota indigène caractéristique, son environnement abiotique ou complexe, les interactions au sein et entre eux, et un espace physique dans lequel ceux-ci fonctionnent (Keith et al. 2013,

Rodríguez et al. 2015). D'autres termes tels que « communautés écologiques » et « biotopes » sont souvent considérés comme des synonymes opérationnels du type d'écosystème.

- **Unité reproductrice (critères A, B, E)**

Le nombre minimum et la combinaison d'individus matures nécessaires pour déclencher un événement reproducteur réussi sur un site (Eisenberg, 1977). Des exemples de cinq unités reproductrices comprennent cinq paires, cinq femelles reproductrices dans un harem, et cinq individus reproducteurs d'une espèce végétale.

- **Zone d'occupation (Critères A, B, E)**

La zone d'occupation effective d'une espèce est la superficie effectivement occupée par une espèce dans son aire de distribution (UICN 2012a).

IV. CRITERES ET SEUILS KBA

A. BIODIVERSITÉ MENACÉE

● A1. Espèces menacées

Les sites classés en tant que KBA selon le critère A1 abritent une proportion importante de la population mondiale d'une espèce faisant face à un risque élevé d'extinction et contribuent donc à la persistance de la biodiversité mondiale aux niveaux génétique et des espèces.

Le site contient régulièrement une ou plusieurs des populations suivantes :

- a) $\geq 0,5$ % de la population mondiale ET ≥ 5 unités reproductrices d'une espèce en danger critique (CR) ou en danger (EN) ;***
- b) ≥ 1 % de la population mondiale ET ≥ 10 unités reproductrices d'une espèce Vulnérable (VU) ;***
- c) $\geq 0.1\%$ de la population mondiale ET ≥ 5 unités reproductrices d'une espèce classée comme CR ou EN uniquement dû à la réduction de sa population mondiale dans le passé ou dans le présent ;***
- d) $\geq 0.2\%$ de la population mondiale ET ≥ 10 unités reproductrices d'une espèce classée comme VU uniquement dû à la réduction de sa population mondiale dans le passé ou dans le présent;***
- e) La quasi-totalité de la population mondiale d'une espèce CR ou EN.***

La proportion de la population mondiale peut être observée ou déduite par le biais d'un des éléments suivants :

- (i) nombre d'individus matures,
- (ii) zone d'occupation,
- (iii) étendue de l'habitat approprié,
- (iv) aire de répartition,
- (v) nombre de localités,
- (vi) diversité génétique.

Les espèces qui peuvent être utilisées pour le critère A1 sont celles considérées comme CR, EN ou VU au niveau mondial, conformément à la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN (UICN 2012a), ainsi que les espèces classées au niveau régional ou national en tant qu'espèces menacées selon les Lignes directrices pour l'application des critères, au niveau régional et national, de la Liste rouge de l'UICN (UICN 2012b), lorsque ces espèces (a) n'ont pas été évaluées au niveau mondial et (b) sont endémiques à la région / au pays en question. Le critère A1 peut être utilisé pour les espèces migratrices dans leurs aires de reproduction et d'hivernage. Sur les sites non reproducteurs, le seuil des unités reproductrices peut être interprété comme le nombre d'individus matures.

Les sous-critères A1c et A1d s'appliquent aux espèces qui ont connu, ou qui connaissent actuellement, un déclin rapide de la population et sont donc limités aux espèces menacées uniquement selon le critère A des catégories et critères de la Liste rouge de l'UICN, dans l'un des sous-critères A1, A2 ou A4. Les espèces qui se qualifient uniquement selon le Critère A3 de la Liste rouge de l'UICN devraient connaître à l'avenir un déclin de leur population, mais à l'heure actuelle peuvent encore être assez abondantes, c'est pourquoi ces espèces sont soumises aux seuils plus élevés de sous-critères KBA A1a et A1b. Il n'existe aucune exigence d'unités reproductrices pour le sous-critère A1e du fait que les sites incluant tous les individus matures restants des espèces CR ou EN apportent une contribution très significative à leur persistance.

● **A2. Types d'écosystèmes menacés**

Les sites classés en tant que KBA selon le critère A2 abritent une proportion importante de la distribution mondiale d'un type d'écosystème faisant face à un risque élevé d'effondrement et contribuent donc à la persistance de la biodiversité mondiale au niveau de l'écosystème.

Le site contient une ou plusieurs des distributions suivantes :

- a) ≥5% de la distribution mondiale d'un type d'écosystème CR ou EN au niveau mondial ;***
- b) ≥10% de l'étendue mondiale d'un type d'écosystème VU au niveau mondial.***

Les types d'écosystèmes menacés comprennent ceux considérés comme CR, EN ou VU au niveau mondial selon les catégories et critères de la Liste rouge des écosystèmes de l'UICN (UICN 2015), en utilisant des unités à un niveau

intermédiaire dans une hiérarchie de classement d'écosystème cohérente à l'échelle mondiale, comme par exemple un macrogroupe ou un équivalent (Faber-Langendoen et al. 2014). L'effondrement d'un écosystème se caractérise par une transformation de son identité, une perte de ses caractéristiques déterminantes et son remplacement par un autre type d'écosystème (UICN 2015).

B. BIODIVERSITÉ GÉOGRAPHIQUEMENT RESTREINTE

● **B1 : Espèce individuelle géographiquement restreinte**

Les sites classés en tant que KBA selon le critère B1 abritent une proportion importante de la population mondiale d'une espèce géographiquement restreinte et contribuent donc de manière significative à la persistance de la biodiversité mondiale aux niveaux génétique et des espèces.

Le site contient régulièrement $\geq 10\%$ de la population mondiale ET ≥ 10 unités reproductrices d'une espèce.

La proportion de la population mondiale peut être observée ou déduite par le biais d'un des éléments suivants :

- (i) nombre d'individus matures,
- (ii) zone d'occupation,
- (iii) étendue de l'habitat approprié,
- (iv) aire de répartition,
- (v) nombre de localités,
- (vi) diversité génétique.

Dans la pratique, de nombreuses espèces ayant une distribution restreinte se qualifieront pour le critère B1, bien que le fait d'avoir une aire restreinte ne constitue pas une exigence en soi pour ce critère. Certaines espèces ayant une large aire de distribution peuvent avoir de nombreux individus concentrés dans quelques zones à l'intérieur des limites de leurs aires. La présence régulière d'une espèce lors de tout son cycle de vie sur un site distingue le critère B1 du critère D1.

● **B2 : Espèces concomitantes géographiquement restreintes**

Les sites classés en tant que KBA selon le critère B2 détiennent une proportion importante de la population mondiale de multiples espèces ayant une aire de répartition restreinte et contribuent donc de manière significative à la persistance de la biodiversité mondiale au niveau génétique et des espèces.

Le site contient régulièrement $\geq 1\%$ de la population mondiale de chacune d'un certain nombre d'espèces ayant une aire de répartition restreinte dans leur groupe taxonomique respectif, ce nombre étant soit ≥ 2 espèces OU soit $0,02\%$ du nombre total d'espèces dans le groupe taxonomique, le nombre le plus élevé étant à retenir.

La proportion de la population mondiale peut être observée ou déduite par le biais d'un des éléments suivants :

- (i) nombre d'individus matures,
- (ii) zone d'occupation,
- (iii) étendue de l'habitat approprié,
- (iv) aire de répartition,
- (v) nombre de localités,
- (vi) diversité génétique.

Les sites abritant de multiples espèces ayant une aire de répartition restreinte sont souvent indicatifs de centres d'endémisme. Bien que le critère B2 puisse être appliqué à tous les groupes taxonomiques, les groupes au-dessus de Classe et au-dessous de Famille sont peu susceptibles d'être utiles dans la pratique.

● **B3 : Assemblages géographiquement restreints**

Les sites classés en tant que KBA selon le critère B3 abritent des assemblages d'espèces dans un groupe taxonomique qui sont restreints au niveau mondial et contribuent donc de manière significative à la persistance de la biodiversité mondiale au niveau génétique, des espèces et des écosystèmes.

Le site contient régulièrement une ou plusieurs des conditions suivantes :

- a) $\geq 0.5\%$ de la population mondiale d'un nombre d'espèces restreintes au niveau écorégional dans un groupe taxonomique, ce nombre étant soit ≥ 5 des espèces OU soit 10% des espèces restreintes à l'écorégion, le nombre le plus élevé étant à retenir;***
- b) ≥ 5 unités reproductrices de ≥ 5 des espèces restreintes au niveau biorégional OU 30% des espèces restreintes au niveau biorégional connues dans le pays, la valeur la plus élevée étant retenue, dans un groupe taxonomique;***
- c) Une partie des 5% les plus importants de l'habitat occupé au niveau mondial pour chacune des ≥ 5 espèces dans un groupe taxonomique.***

Parce que les biorégions sont plus grandes que et comprennent les écorégions, soit le critère B3a, soit le critère B3b doit être utilisé pour un groupe taxonomique particulier, mais pas les deux. Le critère B3a est applicable à des groupes

taxonomiques pour lesquels l'aire de distribution médiane mondiale est de <25 000 km², alors que le critère B3b est applicable aux groupes taxonomiques ayant une aire médiane mondiale de ≥25 000 km².

La proportion de la population mondiale peut être observée ou déduite par le biais d'un des éléments suivants :

- (i) nombre d'individus matures,
- (ii) zone d'occupation,
- (iii) étendue de l'habitat approprié,
- (iv) aire de répartition,
- (v) nombre de localités,

Dans le cas du critère B3c, l'« habitat occupé le plus important » peut être observé ou déduit par le biais des éléments suivants :

- (vi) la densité d'individus matures,
- (vii) l'abondance relative d'individus matures.

Bien que le critère B3 puisse être appliqué à tous les groupes taxonomiques, les groupes au-dessus de la Classe et au-dessous de la Famille sont peu susceptibles d'être utiles dans la pratique. Le sous-critère B3b a été formulé pour tenir compte de la façon non uniforme dont les espèces confinées dans les biorégions (qui sont généralement très grandes) y sont réparties. Alors que le plus grand nombre d'espèces est habituellement présent dans le centre géographique ou à proximité, d'autres sont confinées à sa périphérie. Un seuil proportionnel basé sur l'assemblage des espèces de la biorégion dans son ensemble impliquerait donc l'exclusion de ces espèces de périphérie : la clause « connue du pays » adresse ce biais.

● **B4 : Types d'écosystèmes géographiquement restreints**

Les sites classés en tant que KBA selon le critère B4 abritent une partie importante de la distribution mondiale d'un type d'écosystème géographiquement restreint et contribuent donc de manière significative à la persistance de la biodiversité mondiale au niveau des espèces et des écosystèmes.

Le site contient ≥20% de la distribution mondiale d'un type d'écosystème.

Pour assurer la cohérence globale dans l'application des critères KBA, le critère B4 doit être appliqué à des unités à un niveau intermédiaire dans une hiérarchie de classement des écosystèmes cohérente au niveau mondial, comme par exemple un macrogroupe ou équivalent (Faber-Langendoen et al. 2014), tel que utilisées pour les évaluations mondiales de la Liste rouge des écosystèmes de l'UICN.

C. INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE

Les sites classés en tant que KBA selon le critère C abritent des communautés écologiques totalement intactes et les processus écologiques à grande échelle qui le soutiennent, ils contribuent donc de manière significative à la persistance de la biodiversité mondiale au niveau des écosystèmes.

Le critère C identifie des exemples réellement remarquables à l'échelle mondiale de lieux encore naturels et intacts qui maintiennent des types d'écosystèmes entièrement fonctionnels, et leurs composants. Il s'agit de grands sites qui n'ont essentiellement pas été perturbés de manière significative par l'influence industrielle de l'homme. Ils maintiennent la totalité de leurs ensembles d'espèces dans leurs abondances ou biomasse naturelles, soutiennent la capacité des espèces à se livrer à des mouvements naturels et permettent le libre fonctionnement des processus écologiques.

Le site est l'un des ≤2 par écorégion caractérisé par des communautés écologiques entièrement intactes, comprenant la composition et l'abondance des espèces autochtones et leurs interactions.

L'intégrité écologique peut être observée ou déduite soit grâce à des mesures directes de la composition et de l'abondance/biomasse des espèces dans tous les groupes taxonomiques (en particulier pour les espèces indicatrices de la fonctionnalité et stabilité structurelle à long terme ou celles qui sont connues pour être très sensibles à l'impact de l'homme), soit par l'absence (ou les très faibles niveaux) d'impact industriel direct de l'homme (tel que quantifié par des indices appropriés et vérifié sur le sol ou dans l'eau).

Ces mesures doivent être contextualisées par des informations permettant l'inférence des limites historiques de variation au moyen d'un indice de référence régional approprié (par exemple les 500 dernières années) pour la diversité ou l'abondance dans l'écorégion. Les menaces envahissantes d'envergure mondiale qui touchent toutes les zones terrestres et marines (changement climatique, acidification des océans, surpêche de cétacés) ne doivent pas être incluses dans les mesures de l'impact industriel direct de l'homme.

Les KBA identifiées selon le critère C devraient être idéalement délimitées de manière à comprendre au moins de 10.000 km², dans les limites de potentiel de gestion (y compris pour les sites transfrontaliers). Lorsque les sites chevauchent les frontières écorégionales, la délimitation doit se poursuivre sans égard pour la division écorégionale.

D. PROCESSUS BIOLOGIQUES

● D1 : Agrégations démographiques

Les sites classés en tant que KBA selon le critère D1 abritent une partie importante de la population mondiale d'une espèce pendant un ou plusieurs stades du cycle de vie et contribuent donc de manière significative à la persistance de la biodiversité mondiale au niveau des espèces.

Le site contient de manière prévisible une ou plusieurs agrégations parmi les suivantes :

- a) Une agrégation représentant $\geq 1\%$ de la population mondiale d'une espèce, au cours d'une saison, et pendant un ou plusieurs stades clés de son cycle de vie ;***
- b) Un certain nombre d'individus matures qui permettent de classer le site parmi les 10 plus grandes agrégations connues pour l'espèce.***

La proportion de la population mondiale peut être observée selon les éléments suivants :

- (i) nombre d'individus matures.

De telles agrégations ont généralement lieu lors de la reproduction, de l'alimentation ou de la migration et sont caractérisées par une abondance relative très localisée, de deux ou plusieurs ordres de grandeur supérieurs au nombre d'individus ou à la densité moyenne observée pour cette espèce à d'autres stades de son cycle de vie. Le critère D1 ne vise pas à identifier les sites qui abritent tous les stades clés du cycle de vie d'une espèce. Ces sites peuvent être identifiés par les critères A1, B1, B2 ou B3. Le concept d'agrégation est suffisamment large pour inclure les espèces qui demeurent agrégées durant la majeure partie ou la totalité de leur cycle de vie ou qui se déplacent de manière agrégée entre les sites (par exemple certaines espèces de flamants, d'albatros et de pétrels). Dans le cas du sous-critère D1b, le seuil s'applique à toutes les fonctions essentielles plutôt qu'aux fonctions spécifiques (par exemple la reproduction ou l'alimentation). Le long des corridors migratoires, les KBA devraient être identifiées pour les sites d'escale ou les goulots d'étranglement plutôt que pour l'ensemble du corridor.

● D2 : Refuges écologiques

Les sites classés en tant que KBA selon le critère D2 abritent une partie importante de la population mondiale d'une espèce pendant les périodes de stress environnemental et contribuent donc de manière significative à la persistance de la biodiversité mondiale au niveau des espèces.

Le site contient $\geq 10\%$ de la population mondiale d'une ou de plusieurs espèces pendant les périodes de stress environnemental, pour lesquelles l'évidence historique montre que ce site a servi de refuge dans le passé et pour lequel il existe des preuves qui suggèrent qu'il continuerait de le faire dans un avenir prévisible.

La proportion de la population mondiale peut être observée par le biais des éléments suivants :

- (i) nombre d'individus matures.

Les espèces, à tous les stades de leur vie, peuvent se concentrer dans ces sites qui maintiennent les ressources nécessaires, comme la nourriture et l'eau, pendant les périodes de stress environnemental, lorsque les conditions ailleurs deviennent inhospitalières. Ces changements temporaires dans les conditions climatiques ou écologiques, sur une échelle de temps de plusieurs années ou décennies, tels que lors de graves sécheresses, peuvent amener les individus d'une espèce à se concentrer durant ces périodes sur des sites particuliers. Cette période de temps plus longue distingue les refuges écologiques des agrégations démographiques et géographiques décrites dans le critère D1.

● D3 : Sources de recrutement

Les sites classés en tant que KBA selon le critère D3 sont des sites qui produisent une proportion significative de la population mondiale d'une espèce et qui contribuent donc de manière significative à la persistance de la biodiversité mondiale au niveau des espèces.

Le site produit de manière prévisible des propagules, des larves ou des juvéniles qui maintiennent $\geq 10\%$ de la population mondiale d'une espèce.

La proportion de la population mondiale peut être observée selon les éléments suivants :

- (i) nombre d'individus matures.

Contrairement aux sites identifiés selon les critères D1 et D2, dans lesquels les individus d'une espèce sont présents dans un site dans des proportions significatives à l'échelle mondiale, mais à des échelles de temps différentes, le critère D3 s'applique aux espèces dont les individus se dispersent en dehors du site dans des proportions importantes à l'échelle mondiale. Ces sources contribuent largement au recrutement d'une espèce ailleurs, même si le nombre d'individus matures sur le site peut être faible ou nul. Par conséquent, le seuil est applicable à la population mondiale adulte présente en grande partie en dehors du site, plutôt qu'au nombre d'individus immatures dans le site.

E. IRREMPLAÇABILITÉ PAR L'ANALYSE QUANTITATIVE

Les sites classés en tant que KBA selon le critère E possèdent un haut niveau d'irremplaçabilité pour la persistance de la biodiversité mondiale comme identifié par une analyse quantitative basée sur la complémentarité de l'irremplaçabilité.

Le site possède un niveau d'irremplaçabilité de $\geq 0,90$ (sur une échelle 0-1), mesuré par le biais d'une analyse spatiale quantitative, et se caractérise par la présence régulière d'espèces avec ≥ 10 unités reproductrices connues pour être présentes (ou ≥ 5 unités pour les espèces EN ou CR).

L'analyse de l'irremplaçabilité devrait être basée sur la contribution des sites individuels à la persistance des espèces. Les objectifs pour l'analyse quantitative de l'irremplaçabilité peuvent être de deux types :

- (a) Représenter au moins X individus matures de chaque espèce, X étant la plus grande valeur parmi :
 - i. le nombre total d'individus actuellement présents à l'état sauvage, si : la population mondiale est inférieure à 1000 individus matures ; ou l'aire de répartition de l'espèce est inférieure à 1000 km² ; ou la zone d'occupation est inférieure à 20 km² ;
 - ii. la taille de la population est nécessaire pour assurer la persistance globale de l'espèce avec une probabilité de $\geq 90\%$ sur 100 ans, telle que mesurée par l'analyse quantitative de viabilité ;
 - iii. 1000 individus matures ;
 - iv. le nombre d'individus matures censés occuper, à des densités moyennes, 1000 km² dans l'aire de distribution de cette espèce ou 20 km² dans sa zone d'occupation (selon le cas) ;

- (b) Représenter au moins une zone de Y km² pour chaque espèce, Y étant la plus grande valeur parmi :
 - i. la zone mondiale dans laquelle l'espèce est présente, si : la population mondiale est inférieure à 1000 individus matures ; ou l'aire de répartition de l'espèce est inférieure à 1000 km² ; ou la zone d'occupation est inférieure à 20 km² ;
 - ii. la zone nécessaire pour assurer la persistance globale de l'espèce avec une probabilité de $\geq 90\%$ sur 100 ans, telle que mesurée par

- l'analyse quantitative de viabilité, jusqu'à un minimum de 10% de la distribution mondiale des espèces (par exemple l'aire de répartition ou la zone d'occupation, selon le cas) ;
- iii. 1000 km² dans l'aire de répartition ou 20 km² dans la zone d'occupation (selon le cas) ;
 - iv. la zone correspond à l'aire de répartition ou à la zone d'occupation (selon le cas) nécessaire pour abriter 1000 individus matures.

L'évaluation des KBA pour identifier les sites selon le critère E devrait être mise en œuvre par le biais d'analyses d'irremplaçabilité basées sur la complémentarité. Les unités spatiales dans lesquelles la zone d'étude est subdivisée doivent être équivalentes ou quasi-équivalentes dans une échelle d'environ 100-1000 km². Le seuil de 0,9 pour l'irremplaçabilité du site signifie que, compte tenu des éléments de biodiversité utilisés dans l'analyse et des objectifs fixés, la zone X se trouve dans 90% de tous les ensembles minimaux possibles de zones répondant à ces objectifs. Pour le même ensemble d'objectifs donné, un quelconque élément ne peut pas indiquer une zone X en tant qu'irremplaçable, mais un ensemble de tous les éléments et de leurs objectifs peuvent donner à la zone X son caractère d'irremplaçabilité.

Les analyses d'irremplaçabilité doivent prendre en compte l'ensemble des espèces et, de ce fait, doivent (a) être menées à l'échelle mondiale, (b) se concentrer uniquement sur les espèces endémiques de la région analysée, ou encore (c) fixer les objectifs de manière à refléter la proportion de la population mondiale de chaque espèce incluse dans la zone d'étude. L'analyse de l'irremplaçabilité ne permet pas en elle-même d'identifier les limites des KBA, qui doivent être définies lors d'un processus de délimitation subséquent (Section V). Lorsque la délimitation a été réalisée, il peut être utile ou nécessaire de répéter l'analyse en utilisant les frontières délimitées en tant qu'unités spatiales pour déterminer le score d'irremplaçabilité des KBA.

V. PROCÉDURES DE DÉLIMITATION

La délimitation est le processus par lequel les limites d'une KBA sont tracées sur une carte. Il s'agit d'une étape nécessaire du processus d'identification des KBA. L'objectif est de délimiter des frontières qui sont pertinentes écologiquement, mais également pratiques pour la gestion du site. La prise en compte du potentiel de gestion réel ou éventuel des sites dans leur délimitation peut améliorer les perspectives de persistance de la biodiversité, bien qu'aucune prescription spécifique de gestion ne soit associée à la délimitation des frontières des KBA.

La délimitation est un processus itératif qui exige généralement d'assembler différents types de données spatiales, de définir les limites initiales du site en se basant sur les données écologiques, puis d'affiner ces limites écologiques pour obtenir des frontières pratiques et de documenter la précision de la délimitation. Ce processus devrait avoir lieu en collaboration avec les différents acteurs ayant une expertise pertinente pour l'identification et la délimitation des KBA, sans biais économique/politique ou sans conflit d'intérêts. Cela comprend généralement des scientifiques et d'autres experts ayant des connaissances locales et traditionnelles des éléments de biodiversité présents sur le site, les groupes communautaires et de conservation qui travaillent ou vivent dans la région, ainsi que les organismes gouvernementaux chargés de la gestion des zones naturelles ou de la faune. La consultation avec ces groupes (par exemple par le biais d'ateliers ou de réunions informelles) peut fournir un contexte important et des données nécessaires à la délimitation. Plus les limites des KBA déterminent une gestion active, plus il est nécessaire d'avoir une large consultation, par exemple avec les communautés locales et les autochtones vivant dans le site ou à proximité de celui-ci.

1. Compilation des jeux de données spatiales

En plus des données locales sur les éléments de biodiversité qui qualifient le site en tant que KBA, un certain nombre de données peuvent s'avérer utiles pour la délimitation du site. Celles-ci comprennent, entre autres :

- l'adéquation et l'étendue de l'habitat ;
- les données de suivi et de mouvement, y compris les goulots d'étranglement migratoires ;
- les sites de présence, d'alimentation ou de reproduction connus (y compris les variations saisonnières) ;
- les refuges saisonniers (par exemple les bassins profonds dans les rivières) ;
- les limites de tous les sites importants pour la biodiversité qui ont déjà été identifiés (par exemple les sites ZICO, ZIP, ou AZE) ;

- l'utilisation du sol, y compris les routes, les villes et les terres agricoles (lorsque cela est utile) ;
- les unités de gestion (zones protégées, territoires autochtones, terrains privés, concessions, frontières administratives) ;
- les données topographiques (par exemple l'altitude, les bassins hydrographiques, les monts sous-marins, les passages de récifs extérieurs).

2. Détermination des frontières initiales du site à partir des données écologiques

Les limites d'une KBA doivent avant tout être basées sur des considérations écologiques. Cela demande de cartographier la distribution locale des éléments de biodiversité qui se qualifient pour un ou plusieurs des critères KBA. Pour les éléments de biodiversité bien connus, établir une délimitation qui représente l'étendue géographique locale connue peut être possible. Pour les éléments moins connus, il peut être nécessaire d'estimer l'étendue géographique approximative en utilisant des modèles ou des connaissances des besoins en matière d'habitat en combinaison avec des cartes de l'habitat restant. En plus de l'habitat, il est important de considérer les propriétés spatiales ou physiques du site, y compris la taille, la limite et la connectivité avec d'autres zones naturelles. Les limites écologiques initiales doivent être définies sur la base des informations disponibles, tout en reconnaissant les limites de ces informations.

Il n'y a aucune exigence minimale ou maximale de taille pour les KBA. Sur terre, la taille des sites ZICO (les KBA identifiées pour les oiseaux) est en moyenne de 100-1000 km², mais peut varier de 0,01 km² à plus de 330 000 km². La taille des KBA dépendra des exigences écologiques des éléments de biodiversité considérés et du potentiel de gestion réel ou éventuel de la zone. Les sites identifiés selon le critère C, ou dans l'océan, sont susceptibles de dépasser la moyenne des sites identifiés selon d'autres critères KBA ou sur terre. Dans la mesure du possible, la délimitation devrait définir des limites qui sont assez grandes pour permettre la persistance de la biodiversité pour laquelle le site a été identifié, tout en minimisant l'inclusion de terres ou d'eau qui ne soient pas pertinents.

Les KBA présenteront généralement des limites fixes. Lorsque des caractéristiques dynamiques sont importantes, comme pour de nombreuses espèces marines, mais aussi des espèces terrestres ou d'eau douce qui dépendent des habitats dynamiques ou éphémères, les KBA devraient être assez grandes pour englober ces caractéristiques, dans les limites du potentiel de gestion.

3. Affiner les limites écologiques pour obtenir des frontières pratiques

Dans de nombreux cas, l'identification des KBA sera liée à plusieurs taxons et la cartographie initiale basée sur des données écologiques peut produire plusieurs polygones se chevauchant et incongrus. La délimitation des KBA ne sera donc pas complète tant que l'affinement des limites n'aura pas été effectué pour obtenir des sites gérables. Cela équivaut souvent à affiner les limites écologiques avec des données supplémentaires, en particulier dans les situations où la distribution d'un élément de biodiversité se trouve dans, ou chevauche, un site existant d'importance pour la biodiversité, une zone protégée existante, un large bloc d'habitat contigu, ou qu'elle chevauche de manière incongrue d'autres éléments de biodiversité répondant aux critères KBA.

3.1 Délimitation par rapport aux sites importants pour la biodiversité existants

Lorsque des sites importants pour la biodiversité, tels que les sites ZICO, ZIP, AZE et KBA identifiés selon des critères publiés précédemment, ont déjà été identifiés dans la région d'intérêt, l'identification et la délimitation des KBA pour de nouveaux éléments de biodiversité ou l'application de critères supplémentaires devraient prendre en considération leurs limites. Bon nombre de ces sites bénéficient d'une reconnaissance nationale, d'une conservation active et d'initiatives de suivi et/ou sont liées à des processus législatifs et politiques. Si l'élément de biodiversité supplémentaire se qualifiant pour un ou plusieurs des critères KBA se trouve dans les limites d'un site existant, et que ce site contient suffisamment une proportion suffisante de ce nouvel élément pour atteindre le seuil d'importance, la limite de ce site devrait être utilisée pour la délimitation, à moins que de nouvelles informations indiquent le contraire.

Si l'élément de biodiversité supplémentaire recouvre partiellement un site important pour la biodiversité existant, ou est plus grand que le site existant, il existe trois options : ignorer la zone qui ne se chevauche pas (si elle est insignifiante d'un point de vue écologique), étendre les frontières actuelles en consultation avec l'individu ou le groupe ayant initialement délimité le site, ou délimiter une nouvelle KBA adjacente au site existant. L'option appropriée dépendra généralement de la quantité de chevauchement existant. La modification des frontières des sites existants pour incorporer des éléments de biodiversité supplémentaires sans consulter les parties prenantes peut être déstabilisante et pourrait mettre en péril les mesures de gestion positives en cours sur le site, et doit donc être évitée autant que possible. La relation des

limites d'une nouvelle KBA par rapport à un site important pour la biodiversité existant doit être incluse dans la documentation.

3.2 Délimitation par rapport aux zones protégées et autres zones de conservation

Quand un élément de biodiversité se qualifiant pour les critères KBA se trouve une zone protégée existante ou dans une autre zone de conservation reconnue (comme par exemple une réserve privée), et lorsque une gestion active est en place, il est souvent conseillé d'utiliser la limite de la zone protégée ou de conservation pour délimiter la KBA. La plupart des zones protégées sont des unités de gestion reconnues dans le but de préserver la biodiversité qu'elles abritent, bien que la délimitation de certaines aires protégées puisse être dépendante d'autres considérations. La reconnaissance supplémentaire du site en tant que KBA, utilisant les limites existantes, contribue à consolider l'importance de ces unités de gestion. Si la frontière de la zone protégée est utilisée pour délimiter la KBA, toutes les couches de données illustrant de manière plus détaillée la répartition de l'élément de biodiversité dans la zone protégée doivent être conservées pour étayer les actions spécifiques de gestion et de suivi.

Quand un élément de biodiversité se qualifiant pour un ou plusieurs critères KBA recouvre partiellement et/ou s'étend au-delà des limites d'une zone protégée existante, il existe généralement deux options. La première consiste à utiliser les limites de la zone protégée existante pour délimiter une KBA et délimiter une seconde KBA couvrant la partie de l'élément de biodiversité en dehors de la zone protégée, en supposant que les deux zones dépassent d'elles-mêmes les seuils d'importance. La deuxième option consiste à inclure l'habitat supplémentaire adjacent à la zone protégée dans les frontières d'une seule grande KBA, qui serait partiellement protégée. En général, cette deuxième option sera uniquement appropriée lorsqu'il existe une possibilité réelle que l'habitat supplémentaire adjacent puisse être géré conjointement avec la zone protégée comme une seule unité, soit par l'expansion formelle de la zone protégée, soit par d'autres formes de gestion coordonnée, ou lorsque à travers la délimitation de deux sites, l'un ou les deux ne répondait pas aux critères et aux seuils.

3.3 Affiner les frontières à l'aide d'autres données de gestion

Lors de la délimitation de sites en dehors des KBA et des zones protégées existantes, il est souvent nécessaire d'incorporer d'autres données de gestion du sol ou de l'eau pour obtenir des limites de sites pratiques. Ces couches de données de gestion doivent être à une échelle d'utilisation de sol ou de l'eau

appropriée et peuvent inclure des terres privées gérées pour la biodiversité, des groupes linguistiques, des frontières administratives nationales et sous-nationales, des bassins hydrographiques dans le cas de la gestion intégrée des bassins, ou d'autres unités de gestion permanentes. Lorsque les sites chevauchent une ou plusieurs frontières nationales, une seule KBA peut être délimitée lorsqu'une gestion transfrontalière est en place ou est possible. Plus généralement, l'identification de KBA séparée pour chaque pays peut être plus cohérente avec le potentiel de gestion.

Dans certains cas, il n'est pas possible d'affiner les frontières du site sur la base des unités de gestion étant donné que les unités (a) sont trop petites ou trop grandes pour être utiles, (b) ne répondent pas aux exigences des éléments de biodiversité répondant aux critères KBA, ou (c) n'existent pas (par exemple en haute mer). Dans ces cas, l'utilisation des limites écologiques basées sur des cartes de l'habitat approprié ou de la distribution locale des éléments de biodiversité répondant aux critères est la meilleure approche. Lorsque ces données n'existent pas ou ne se chevauchent pas de manière cohérente, des données topographiques et environnementales telles que l'altitude, les lignes de crête, les monts sous-marins, les caractéristiques géologiques et d'autres éléments identifiables sur le terrain ou dans l'eau peuvent être utilisés pour délimiter les limites du site.

4. Documenter la précision de la délimitation

La délimitation des KBA est un processus itératif qui utilise les meilleures données récentes disponibles. Il est souhaitable d'avoir des limites stables, cependant le processus de délimitation doit pouvoir tenir compte des changements dans les connaissances (y compris les connaissances locales et autochtones) et de la réalité du terrain. Une description de la façon dont les limites ont été obtenues devrait être incluse dans la documentation. Le niveau de précision des frontières KBA doit être indiquée dans la documentation et utilisée lorsque les KBA sont affichées sur des cartes.

RÉFÉRENCES

- Abell, R., Thieme, M.L., Revenga, C., Bryer, M., Kottelat, M., et al. (2008) Freshwater ecoregions of the world: a new map of biogeographic units for freshwater biodiversity conservation. *BioScience* 58: 403-414.
- BirdLife International (2014) *Important Bird and Biodiversity Areas: A global network for conserving nature and benefitting people*. Cambridge, UK: BirdLife International.
- Beresford, A.E., Buchanan, G.M., Donald, P.F., Butchart, S.H.M., Fishpool, L.D.C. and Rondinini, C. (2011) Minding the protection gap: estimates of species' range sizes and holes in the Protected Area network. *Animal Conservation* 14: 114-116.
- Boyd, C., Brooks, T.M., Butchart, S.H.M., Edgar, G.J., da Fonseca, G.A.B., et al. (2008) Spatial scale and the conservation of threatened species. *Conservation Letters* 1: 37-43.
- Butchart, S.H.M., Scharlemann, J.P.W., Evans, M.I., Quader, S., Aricò, S., et al. (2012) Protecting important sites for biodiversity contributes to meeting global conservation targets. *PLoS One* 7: e32529.
- Dudley, N., Boucher, J.L., Cuttelod, A., Brooks, T.M. and Langhammer, P.F. (eds.) (2014) *Applications of Key Biodiversity Areas: end-user consultations*. Cambridge, UK et Gland, Suisse: UICN.
- Edgar, G.J., Langhammer, P.F., Allen, G., Brooks, T.M., Brodie, J., et al. (2008) Key Biodiversity Areas as globally significant target sites for the conservation of marine biological diversity. *Aquatic Conservation: Marine and Freshwater Ecosystems* 18: 969–983.
- Eisenberg, J.F. (1977) The evolution of the reproductive unit in the Class Mammalia. In Rosenblatt, J.S. & Komisaruk, B.R. (eds.) *Reproductive Behavior and Evolution*. New York: Plenum Publishing Corporation.
- Eken, G., Bennun, L., Brooks, T.M., Darwall, W., Foster, M., et al. (2004) Key biodiversity areas as site conservation targets. *BioScience* 54: 1110–1118.
- Evans, S., Marren, P. and Harper, M. (2001) *Important Fungus Areas: a provisional assessment of the best sites for fungi in the United Kingdom*. Salisbury, UK: Plantlife International.
- Ferrier, S., Pressey, R.L. and Barrett, T.W. (2000) A new predictor of the irreplaceability of areas for achieving a conservation goal, its application to real-world planning, and a research agenda for further refinement. *Biological Conservation* 93: 303–325.
- Holland, R.A., Darwall, W.R.T. and Smith, K.G. (2012) Conservation priorities for freshwater biodiversity: the key biodiversity area approach refined and tested for continental Africa. *Biological Conservation* 148: 167-179.

- Hoyt, E. (ed.) (2015) Proceedings of the Third International Conference on Marine Mammal Protected Areas (ICMMPA 3), Adelaide, Australia, 9-11 Nov. 2014, 85pp.
- IUCN (2012a) *IUCN Red List Categories and Criteria: Version 3.1. Deuxième édition*. Gland, Switzerland and Cambridge, UK : IUCN.
- IUCN (2012b) Guidelines for Application of IUCN Red List Criteria at Regional and National Levels: *Version 4.0*. Gland, Suisse et Cambridge, UK : IUCN.
- IUCN (2015) *Guidelines for the Application of IUCN Red List of Ecosystems Categories and Criteria. Version 1.0*. Bland, L.M., Keith, D.A., Murray, N.J., and Rodríguez, J.P. (eds.) Gland, Suisse : IUCN. ix + 93 pp.
- IUCN Standards and Petitions Subcommittee (2014) *Guidelines for Using the IUCN Red List Categories and Criteria. Version 11*. Préparé par le Sous-comité des standards et des pétitions. Disponible sur <http://www.iucnredlist.org/documents/RedListGuidelines.pdf>.
- Faber-Langendoen, D., Keeler-Wolf, T., Meidinger, D., Tart, D., Hoagland, B., et al. (2014) EcoVeg : a new approach to vegetation description and classification. *Ecological Monographs* 84 : 533–561.
- Jenkins, R.E. (1988) Information management for the conservation of biodiversity. In Wilson, E.O. (ed.) *Biodiversity*. Washington, DC : National Academy Press.
- Keith, D.A., Rodríguez-Clark, K.M., Nicholson, E., Aapala, K., Alonso, A., et al. (2013) Scientific foundations for an IUCN Red List of Ecosystems. *PLoS ONE* 8 : e62111.
- Langhammer, P.F., Bakarr, M.I., Bennun, L.A., Brooks, T.M., Clay, R.P., et al. (2007) *Identification and Gap Analysis of Key Biodiversity Areas: Targets for Comprehensive Protected Area Systems*. IUCN World Commission on Protected Areas Best Practice Protected Area Guidelines Series No. 15. Gland, Suisse : IUCN.
- Margules, C.R. and Pressey, R.L. 2000. Systematic conservation planning. *Nature* 405 : 243–253.
- Olson, D.M., Dinerstein, E., Wikramanayake, E.D., Burgess, N.D., Powell, G.V.N., et al. (2001) Terrestrial ecoregions of the world: a new map of life on Earth. *BioScience* 51 : 933–938.
- Plantlife International (2004) *Identifying and Protecting the World's Most Important Plant Areas*. Salisbury, UK: Plantlife International.
- Possingham, H.P., Wilson K.A., Andelman S.J. and Vynne C.H. (2006) Protected areas: goals, limitations, and design. Pages 509–533 in M.J. Groom, G.K. Meffe, C.R. Carroll, editors. *Principles of Conservation Biology*. Sunderland, MA: Sinauer Associates Inc.
- Pressey, R.L., Johnson, I.R. and Wilson, P.D. (1994) Shades of irreplaceability: towards a measure of the contribution of sites to a reservation goal. *Biodiversity & Conservation* 3: 242–262.

- Ricketts, T.H., Dinerstein, E., Boucher, T., Brooks, T.M., Butchart, S.H.M., et al. (2005) Pinpointing and preventing imminent extinctions. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the U.S.A.* 102: 18497–18501.
- Rodrigues, A.S.L., Akcakaya, H.R., Andelman, S.J., Bakarr, M.I., Boitani, L., et al. (2004) Global gap analysis: priority regions for expanding the global protected-area network. *Bioscience* 54: 1092–1100.
- Rodríguez, J. P., Keith, D.A., Rodríguez-Clark, K.M., Murray, N.J., Nicholson, E., et al. (2015) A practical guide to the application of the IUCN Red List of Ecosystems criteria. *Philosophical Transactions of The Royal Society B* 370: 20140003.
- Spalding, M.D., Fox, H.E., Allen, G.R., Davidson, N., Ferdaña, Z.A., et al. (2007) Marine ecoregions of the world: a bioregionalization of coastal and shelf areas. *BioScience* 57 : 573–583.
- Spalding, M.D., Agostini, V.N., Rice, J. and Grant, S.M. (2012) Pelagic provinces of the world: a biogeographic classification of the world's surface pelagic waters. *Ocean & Coastal Management* 60 : 19-30.
- TNC (2001) *Biological and Conservation Database, with Online Help*. Arlington, Virginia, USA: The Nature Conservancy.
- van Swaay, C.A.M. and Warren, M.S. (2006) Prime butterfly areas in Europe: an initial selection of priority sites for conservation. *Journal of Insect Conservation* 10: 5-11.
- Convention de l'ONU (1992) sur la diversité biologique. Disponible en ligne : https://treaties.un.org/doc/Treaties/1992/06/19920605%2008-44%20PM/Ch_XXVII_08p.pdf.

ANNEXE 1. CITATION DES CRITERES KBA

Afin de promouvoir l'utilisation d'un format standard pour citer les critères et les sous-critères KBA, un système de numérotation alphanumérique hiérarchique est utilisé, similaire à celui utilisé par la Liste rouge des espèces menacées de l'UICN (UICN 2012a).

Les critères sont indiqués par l'utilisation de numéros (1-4), à l'exception des critères C et E. Lorsque plusieurs sous-critères sont utilisés, ceux-ci sont indiqués par l'utilisation de lettres minuscules (a-e) et listés sans aucune ponctuation. Les paramètres utilisés pour observer ou déduire les seuils sont indiqués en chiffres romains (i-vi). Ceux-ci sont placés entre parenthèses (sans espace entre la lettre et le début de la parenthèse), séparés par des virgules si plus d'un paramètre est listé. Lorsque plusieurs critères sont utilisés, ils doivent être séparés par des points-virgules.

Voici quelques exemples de cette utilisation :

A1a (i, ii) b (i, ii, iii); B1 (iii); D1a (i)

A1c (v); A2b

B1 (i, v, vi); B2 (i, v, vi); B3a (vi) b (v)

B3c (v); C (ii)

E

ANNEXE 2. DOCUMENTATION RELATIVE AUX ZONES CLÉS POUR LA BIODIVERSITÉ

L'identification des KBA exige un minimum d'informations à l'appui. Ces informations étayent et justifient l'identification d'un site en tant que KBA et permettent d'analyser les données KBA pour les différents groupes taxonomiques, les types d'écosystèmes et les pays. Elles permettent également aux utilisateurs de chercher et de trouver facilement des informations sur le site Internet.

La documentation relative aux standards des Zones Clés pour la Biodiversité peut être téléchargée sur le site des KBA (www.keybiodiversityareas.org) et comprend :

- Les informations requises pour toutes les KBA.
- Les informations requises dans des conditions spécifiques.
- Les informations recommandées.

Veillez noter que la documentation relative aux standards des Zones Clés pour la Biodiversité sera régulièrement mise à jour. Les utilisateurs peuvent consulter la version plus récente de cette documentation sur le site Internet des KBA.

ANNEXE 3. RÉSUMÉ DES CRITÈRES ET DES SEUILS KBA

A. Biodiversité menacée	<i>Élément de biodiversité sur le site</i>	<i>% étendue/ population mondiale</i>	<i>RU'</i>
A1 : Espèces menacées	(a) espèces CR ou EN	≥0.5%	≥5
	(b) espèces VU	≥1%	≥10
	(c) espèces CR ou EN menacées uniquement en raison de la réduction de la population dans le passé ou dans le présent	≥0.1%	≥5
	(d) espèces VU menacées uniquement en raison de la réduction de la population dans le passé ou dans le présent	≥0.2%	≥10
	(e) espèces CR ou EN	Totalité de la population mondiale	
A2 : Types d'écosystèmes menacés	(a) type d'écosystème CR ou EN	≥5%	
	(b) type d'écosystème VU	≥10%	

B. Biodiversité géographiquement restreinte	<i>Élément de biodiversité sur le site</i>	<i>% étendue/ population mondiale</i>	<i>RU</i>
B1 : Espèces individuelles géographiquement restreintes	Toutes les espèces	≥10%	≥10
B2 : Espèces concomitantes géographiquement restreintes	Espèces à aire de répartition restreinte : ≥2 espèces OU 0.02% du nombre total d'espèces dans un groupe taxonomique, le nombre le plus élevé étant à retenir	≥1%	
B3 : Assemblages géographiquement restreints	(a) ≥5 espèces restreintes au niveau de l'écorégion ² OU 10% des espèces restreintes à l'écorégion, à	≥0.5%	
	(b) ≥5 espèces restreintes au niveau de la biorégion ² OU 30% des espèces connues restreintes à la biorégion au niveau national, selon le nombre le plus grand		
	(c) Partie des 5% les plus importants de l'habitat occupé au niveau mondial de chacune des ≥5 espèces dans un groupe taxonomique		
B4 : Types d'écosystèmes géographiquement restreints	Tous les types d'écosystèmes	≥20%	

C. Intégrité écologique	<i>Élément de biodiversité sur le site</i>	
	Communautés écologiques entièrement intactes	≤2 sites par écorégion

D. Processus biologiques	<i>Élément de biodiversité sur le site</i>	<i>% étendue / population mondiale</i>
D1: Agrégations démographiques	(a) Agrégation des espèces au cours d'une ou de plusieurs étapes clés de leur cycle de vie (b) Parmi les 10 plus grandes agrégations connues pour l'espèce	≥1%
D2 : Refuges écologiques	Agrégations d'espèces durant des périodes de stress environnemental passées, actuelles ou futures	≥10%
D3 : Sources de recrutement	Propagules, larves ou juvéniles en maintenant une forte proportion de la population mondiale	≥10% ³

E. Irremplaçabilité par le biais d'analyses quantitatives	<i>Élément de biodiversité sur le site</i>	<i>Score irremp.</i>	<i>RU</i>
	Site à forte irremplaçabilité mesurée par le biais d'une analyse spatiale quantitative	≥0,90 sur une échelle 0-1	≥10 (ou ≥5 pour des espèces EN / CR)

¹RU=unités reproductrices; ²dans un groupe taxonomique; ³fait référence à la population mondiale plutôt qu'aux individus immatures produits.



**UNION INTERNATIONALE POUR
LA CONSERVATION DE LA NATURE**

SIÈGE MONDIAL
Rue Mauverney 28
1196 Gland, Suisse
Tel: +41 22 999 0000
Fax: +41 22 999 0002
www.iucn.org

